

Accompagner nos AÎNÉS et leurs familles



Conseil
Général
des Landes



Maison de retraite Les Ajoncs à Gabarret

édito

Depuis la décentralisation, le Conseil général des Landes mène une politique dynamique et originale au service des personnes âgées. Elle constitue l'une des missions essentielles du Département, qui y consacre chaque année plus de 60 millions d'euros.

La politique du Conseil général dans ce secteur se concrétise par la mise en place d'un véritable service public pour les personnes âgées, qui s'appuie sur des structures publiques et des associations habilitées. Il s'agit en effet de garantir une prise en charge de qualité et de maîtriser les coûts restant à la charge des personnes âgées.

Ce service public évolue et doit répondre aux besoins des personnes âgées. Aussi, la politique départementale prend-elle en compte le phénomène démographique important que constitue le vieillissement de la population. La prise en charge à domicile et la politique d'accueil en établissement sont ajustées en fonction de l'évolution des pathologies, et des progrès médicaux et techniques.

Mais la politique départementale doit surtout s'adapter aux spécificités du territoire. C'est ainsi que le Conseil général des Landes a mis en place trois services uniques en France à une échelle départementale : le service de Téléalarme public, le Service Animation et le numéro vert IM'Age. Ces services apportent un accompagnement de qualité aux Landaises et aux Landais : ils contribuent à sécuriser le maintien à domicile, à renforcer le lien social, à lutter contre l'isolement et à apporter un soutien psychologique aux personnes âgées et à leurs familles.

Mais cette liberté d'innover et d'inventer de nouveaux services est aujourd'hui menacée par les orientations nationales qui cherchent à limiter les marges de manœuvre des collectivités territoriales. Ne nous y trompons pas : c'est la qualité de vie de milliers de Landaises et de Landais qui en serait dégradée.

Henri Emmanuelli,
Député, Président du Conseil général des Landes

sommaire

Le Service Animation	p 4
Mieux vivre à domicile	p 6
L'accueil en établissement	p 9
Soutenir les malades d'Alzheimer et leurs familles	p 12
Informier et accompagner les personnes âgées et leurs familles	p 13
La concertation	p 14
Informations pratiques	p 15



La Traversée des Landes

Le Service Animation

Unique en France à une échelle départementale, le Service Animation participe de manière singulière à l'amélioration de la qualité de vie au moment de la retraite.

LES ACTIONS DU SERVICE ANIMATION

Un calendrier annuel diffusé en décembre propose des activités physiques et culturelles, des formations pour tous les goûts, des séjours ainsi que des actions de solidarité et d'engagement personnel.

Quelques exemples d'activités :

- > Formations d'animateurs bénévoles de gymnastique adaptée au public âgé
- > Découverte et formation aux nouvelles technologies : informatique, photo et vidéo numériques
- > Formations à la réactualisation du code de la route et à la conduite
- > Rencontres avec des professionnels pour découvrir ou approfondir des thèmes divers (juridique, santé, environnement, quotidien...)
- > Activités physiques et culturelles : gymnastique, randonnée pédestre, marche à raquettes et ski de fond, cours d'anglais, atelier d'écriture, atelier d'histoires
- > Formation à la connaissance de soi (être acteur de ma retraite, revivre après un deuil...)
- > Formations à la lecture d'histoires avec investissement dans les médiathèques, écoles et hôpitaux (service pédiatrique).

Les activités du Service Animation sont menées en collaboration avec de nombreux partenaires.

Les personnes de plus de 60 ans représentent une part importante de la population landaise ; ce phénomène est dû au vieillissement de la population et à l'accueil chaque année de personnes qui choisissent le département pour vivre leur retraite. Créé en 1986, le Service Animation du Conseil général des Landes s'adresse aux personnes qui ont du temps libre : les retraités et les personnes âgées.

► Favoriser le maintien des personnes retraitées dans la dynamique sociale

Par ses actions pluridisciplinaires, le Service Animation mène une réelle politique de prévention aux effets du vieillissement et travaille à retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance. Il s'agit d'aider et d'accompagner les retraités et les personnes âgées - qui en auraient besoin - à :

- > restructurer leur emploi du temps
- > maintenir leurs capacités physiques et intellectuelles
- > aspirer à une vie meilleure
- > tisser des liens inter-générationnels
- > s'impliquer dans des associations à visée humanitaire et solidaire.

Le programme d'actions conçu par le Service Animation cherche à répondre au mieux à ces objectifs.

► Encourager le réengagement social

Le Service Animation encourage les personnes âgées à s'inscrire dans des actions collectives, qui permettent de renouer des liens.

Le Service accompagne et soutient ainsi la vie des associations et clubs de troisième âge par une aide au développement de projets, un soutien technique et financier.

Par ailleurs, il souhaite favoriser l'engagement des retraités dans des actions humanitaires et solidaires. Dans cette optique, il a développé une démarche pour mettre en adéquation le potentiel des personnes qui ont du temps libre et qui sont en recherche d'un réinvestissement humain porteur de sens, et les besoins des associations porteuses de tels projets.

► Les retraités, acteurs de leurs projets

Au-delà de l'action d'associations, les retraités eux-mêmes, par le réinvestissement de leur savoir-faire, de leur temps libre et leur engagement, contribuent à un déploiement toujours plus important des programmations. Ainsi, le Service Animation permet aux retraités de devenir les acteurs de leurs projets. C'est tout particulièrement le cas au travers de l'investissement de nombreux retraités bénévoles dans l'encadrement de séances de gymnastique douce et d'entretien sur l'ensemble du département, le déploiement d'actions inter-générationnelles dans le milieu périscolaire et scolaire.

Parmi les nombreux projets, il convient de souligner les actions de recensement du petit patrimoine culturel landais tel que les lavoirs, les sources et les fontaines. Par équipe, plus de 50 retraités sont mobilisés et mènent un véritable travail de transmission de notre mémoire collective.

**Contact : Conseil général des Landes
Service Animation - 05 58 05 40 89**



Atelier « Tapis de lecture »
à Hagetmau





L'aide à domicile

Mieux vivre à domicile

Afin d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et respecter leur choix de rester le plus longtemps possible à domicile, le Conseil général des Landes développe une politique volontaire et dynamique.

Le Conseil général met en œuvre un dispositif d'aides financières, notamment au travers de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour permettre aux personnes âgées de vivre mieux à domicile. Celui-ci est complété de services d'aide à domicile de qualité, soucieux de s'adapter aux besoins et aux difficultés des personnes âgées.

► L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile permet le financement d'un certain nombre d'aides pour les personnes âgées dépendantes qui souhaitent demeurer chez elles : rémunération de services d'aide à domicile (aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde), accueil temporaire ou accueil de jour dans un établissement pour personnes âgées dépendantes, adaptation du logement à la dépendance ou aides techniques.

Le montant de l'APA varie en fonction du degré de dépendance dans la limite d'un plafond de 1 224 € mensuels pour les personnes les plus dépendantes.

L'évaluation du niveau d'autonomie et des besoins de la personne est effectuée par une équipe médico-sociale du Conseil général qui se rend au domicile après avoir recueilli l'avis du médecin traitant. A l'issue de cette évaluation, l'équipe médico-sociale propose un plan d'aide à la personne âgée comprenant les différentes prestations financées par l'APA. Il est à noter que l'APA a vocation à contribuer au financement des dépenses entraînées par la dépendance, et non des dépenses de soins, dont le financement relève de l'assurance-maladie.

4 500 personnes âgées bénéficient aujourd'hui de l'APA à domicile. Le Département des Landes consacre à

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 1 L'âge : être âgé de 60 ans ou plus
2. La dépendance : elle est évaluée au domicile de la personne à l'aide de la grille nationale AGGIR. Les personnes classées dans les groupes 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA
3. Les ressources : l'APA à domicile est versée avec une participation financière du bénéficiaire à partir de 689,50 € de revenus mensuels

OÙ RETIRER LES DOSSIERS ?

au Centre Communal d'Action Sociale de son domicile

CONTACTS

Conseil général des Landes
Service Prestations Personnes Agées :
05 58 05 40 40

son financement un budget annuel de 23 millions d'euros.

► Les services d'aide à domicile

Soucieux de promouvoir un service de qualité respectueux des usagers, le Conseil général des Landes met en œuvre depuis 2002 une politique de développement et de modernisation de l'aide à domicile en partenariat étroit avec les services publics et associatifs. Il soutient financièrement et accompagne techniquement les services d'aide à domicile dans le développement et l'adaptation de l'offre de prestations aux personnes âgées.

Aujourd'hui, l'ensemble du département est couvert par des services d'aide à domicile gérés soit par les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale, soit par des associations.



Plus de 40 services ont été autorisés par le Président du Conseil général conformément à des critères de qualité exigeants : protection des droits des usagers, professionnalisation et formation des agents à domicile, diversité de leurs missions (aide-ménagère, aide à la personne, garde), continuité du service et proximité.

Le plan de modernisation et de développement de l'aide à domicile se poursuit pour permettre aux retraités landais de bénéficier d'une offre de services de qualité, toujours plus adaptée à leurs besoins.

Il permet notamment, avec l'aide du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, de développer une aide auprès des intervenants à domicile : des psychologues sont ainsi à leur disposition pour répondre à leurs questions et les aider dans leurs pratiques professionnelles.

Le secteur de l'aide à domicile emploie 2 000 personnes dans les Landes.

Les principaux services proposés : aide-ménagère (entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas, courses), auxiliaire de vie (aide à la personne, aide à la toilette, à la prise des repas), garde de jour (animation, surveillance), garde de nuit, accompagnement dans les déplacements.

CONTACTS

- > Conseil général des Landes
Service Prestations Personnes Agées :
05 58 05 40 40
- > Centre Intercommunal d'Action Sociale
ou Centre Communal d'Action Sociale
de son domicile
- > Association ADMR de son canton
- > Association Garde A Domicile
(Dax et Mont-de-Marsan)





Mieux vivre à domicile

► Le Service départemental de Téléalarme

Instauré en 1986, le service départemental de Téléalarme couvre l'ensemble du territoire landais et offre à plus de 6 000 usagers un service d'aide au maintien à domicile fiable et rapide.

L'appareil de Téléalarme permet de solliciter à tout moment, depuis son domicile, via la ligne téléphonique, une aide adaptée en cas de besoin. Un problème survient - malaise, chute, urgence médicale - il suffit de presser la touche « appel » du boîtier ou de son médaillon pour être mis en contact avec un opérateur du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le service fonctionne 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.

L'opérateur identifie la provenance de l'appel et apporte une réponse adaptée à la demande en mobilisant, après un contre-appel, l'intervenant de référence le plus approprié : famille, voisins, amis, médecin ou les sapeurs-pompiers les plus proches dans les cas les plus graves.

Il est vivement conseillé de disposer à cette fin d'un vrai réseau de proximité, c'est-à-dire de personnes qui peuvent se déplacer rapidement pour apporter la première aide, voire décider de la nécessité d'engager d'autres secours.



La Téléalarme

L'inscription au réseau se fait auprès des Centres Communaux d'Action Sociale ou des mairies qui établissent avec le futur abonné le dossier qui sera transmis au Conseil général des Landes. Un soin particulier est porté aux renseignements de la fiche signalétique (localisation, contacts, observations particulières...) permettant au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'assurer une prise en charge optimale des appels.

L'installation de l'appareil est effectuée par un technicien du Conseil général après rendez-vous chez l'utilisateur. Seuls ces agents sont habilités à procéder aux opérations au domicile des usagers.

Des tests sont effectués tous les 15 jours pour s'assurer de la fiabilité et du bon fonctionnement des installations, et éventuellement intervenir sur site pour une correction.

Pour permettre le plus large accès possible à cette prestation, le droit à la Téléalarme est ouvert sans conditions de revenu.

Le montant de l'abonnement est fixé par le Conseil général à 120 € par an. Cet abonnement est payé par les usagers aux mairies ou aux Centres Communaux d'Action Sociale. Ces derniers peuvent aussi le prendre en charge, totalement ou en partie, en fonction des ressources de l'utilisateur.



Maison de retraite de Tartas

L'accueil en établissement

Pour permettre l'accueil de ceux qui le souhaitent en établissement, le Conseil général intervient sur deux axes : le financement d'aides à l'hébergement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

► Les prestations en établissement

Afin d'aider les personnes âgées et leur famille à financer les frais de séjour en établissement, le Conseil général assure le financement de deux aides.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement concourt au financement du tarif dépendance pour les personnes âgées hébergées à titre permanent en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

3 400 personnes âgées accueillies en établissement bénéficient de l'APA.

Le Conseil général consacre un budget de 15,5 millions d'euros par an au financement de l'APA en établissement.

L'aide sociale à l'hébergement

L'aide sociale à l'hébergement permet aux personnes âgées, n'ayant pas les ressources suffisantes, de bénéficier d'une aide du Conseil général pour financer le tarif hébergement dans les établissements habilités.

Il s'agit d'une aide subsidiaire intervenant après prise en compte des obligations alimentaires et du patrimoine du demandeur. Elle a un caractère d'avance puisqu'elle est récupérable en cas de retour à meilleure fortune, sur les donations de moins de 10 ans et sur la succession de son bénéficiaire (au premier euro).

1 100 personnes âgées accueillies en établissement bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement.

Le Conseil général consacre un budget de près de 20 millions d'euros par an au financement de l'aide sociale à l'hébergement en établissement.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 1 - L'âge : être âgé de 60 ans ou plus
- 2 - La dépendance : elle est évaluée à l'aide de la grille nationale AGGIR. Les personnes classées dans les groupes 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA
- 3 - Les ressources : l'APA est versée avec une participation financière du bénéficiaire à partir de 2 274 € de revenus mensuels

OÙ SE RENSEIGNER ?

- > Auprès du Conseil général des Landes Service Prestations Personnes Agées : 05 58 05 40 40
- > Auprès de l'établissement d'accueil

OÙ RETIRER LES DOSSIERS ?

- > Au Centre Communal d'Action Sociale de son domicile



Centre hélio-marin de Labenne

L'accueil en établissement

► Le plan départemental de création de places en établissements pour personnes âgées

Pour faire face aux grands enjeux de société que sont le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de la vie, les Départements se sont vu attribuer un rôle prépondérant dans le domaine de la solidarité, constamment renforcé au fil des grandes étapes de la décentralisation.

En matière d'équipements médico-sociaux, un effort important est effectué par le Conseil général afin d'améliorer tant quantitativement que qualitativement l'offre d'accueil.

Par un schéma de création, de rénovation et de mise aux normes des structures d'hébergement, il s'agit d'assurer une couverture homogène du territoire – à raison d'au moins une structure par canton – et de faciliter ainsi l'accès de tous les Landais aux établissements.

Le plan départemental de création de places, voté en janvier 2008, porte sur plus de 880 places supplémentaires à l'horizon 2013, dont la moitié sera adaptée à la prise en charge des personnes atteintes de pathologies de type

Alzheimer. Cette prise en charge se fait par le biais d'unités spécifiques sécurisées, mais aussi par la création de places d'accueil temporaire ou d'accueil de jour, destinées aux personnes âgées qui vivent habituellement à domicile.

Cette diversification des modes d'accueil est un axe majeur de la politique gériatrique départementale, en permettant à la fois d'adapter les prises en charge au plus près des besoins des personnes âgées, tout en développant des aides aux familles, aux aidants, et aux services locaux de maintien à domicile.

Un accompagnement financier déterminant est fourni par le Conseil général. La collectivité départementale apporte en effet un soutien aux projets par le biais de subventions qui correspondent à 22 % du coût des travaux. Cet effort vise en priorité à maîtriser les prix de journée pour les résidents et ainsi maintenir l'accès de tous à des établissements assurant un service public de qualité, habilités à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Chaque extension d'établissement ou création de places implique un renforcement en terme de personnel qualifié afin de développer la qualité générale de l'accueil ; cela se traduit par un coût moyen de 7 500 € par an et par place à la charge du Conseil général.



Maison de retraite de Rion-des-Landes

Le département des Landes offre 4 604 places en établissement, réparties sur l'intégralité du territoire.

► Carte des établissements et de leurs capacités



Maison de retraite Les Ajoncs à Gabarret



CLIC de Morcenx

Soutenir les malades d'Alzheimer et leurs familles

Pour répondre au mieux au développement de la maladie d'Alzheimer, le Conseil général s'engage aux côtés des familles et encourage l'adaptation des modes d'accueil dans les établissements.

La maladie d'Alzheimer et son impact sur une population vieillissante sont l'un des plus importants défis à relever ces prochaines années. Cette maladie touche en effet 5 % des personnes âgées de plus de 65 ans et 20 % des plus de 80 ans. Le vieillissement de la population aura donc mécaniquement pour conséquence l'augmentation du nombre de malades d'Alzheimer ; ils étaient 860 000 en France en 2007 et pourraient être 1,3 millions en 2020 (selon l'INSEE).

S'il appartient à la recherche médicale de découvrir les moyens de prévenir voire de guérir la maladie d'Alzheimer et d'améliorer les traitements, la prise en charge appropriée des personnes âgées victimes de maladies neuro-dégénératives relève de la responsabilité des collectivités locales et notamment du Conseil général. Il s'agit d'apporter un soutien aux aidants familiaux et d'adapter l'accueil en établissement.

► Un soutien aux familles

Dans 70 % des cas, des membres de la famille assurent la prise en charge des malades d'Alzheimer et permettent leur maintien à domicile. Aussi est-il indispensable qu'ils ne s'épuisent pas physiquement ou psychologiquement.

Le Conseil général intervient sur le plan psychologique, par le biais du numéro vert Im'Age, qui permet aux aidants familiaux de dialoguer avec des psychologues lorsque cela est nécessaire.

Par ailleurs des infirmières ont été recrutées dans les Centres Locaux d'Informa-



tion et de Coordination (CLIC). Elles ont pour mission d'améliorer la coordination des intervenants sociaux et paramédicaux autour de la personne âgée et de sa famille, notamment dans le cas des démences de type Alzheimer. Elles assurent également un soutien « technique » aux aidants familiaux, en leur apprenant les bons gestes et les bonnes pratiques pour, d'une part, développer la bienveillance et d'autre part, éviter l'épuisement physique.

Ces infirmières doivent également accompagner les personnes âgées dépendantes et leur famille dans la période de transition entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement.

► Des établissements adaptés

L'amélioration de la prise en charge passe également par l'adaptation des établissements pour personnes âgées dépendantes aux spécificités de la maladie d'Alzheimer. Ainsi l'un des objectifs principaux du Conseil général demeure le maillage du territoire landais en établissements adaptés pour les personnes âgées atteintes de la maladie.

Informier et accompagner les personnes âgées et leurs familles

Afin de mieux informer et accompagner les personnes âgées et leurs familles, le Conseil général des Landes a créé en 1998 un service innovant, le numéro vert départemental IM'Age : 0800 40 04 04 (numéro d'appel gratuit).

Le service IM'Age permet une écoute spécifique des difficultés des personnes âgées et de leur famille, un accompagnement administratif et social dans leurs démarches, une orientation et une aide dans la recherche de services ou de structures. Il apporte en particulier une information sur le maintien à domicile et sur les établissements d'hébergement, un soutien dans la réalisation du projet de vie de la personne âgée.

Une équipe de professionnels (conseillers en économie sociale et familiale et psychologues) assure l'accueil téléphonique et peut éventuellement se déplacer au domicile des personnes dépendantes.

Le service reçoit plus de 4 500 appels par an de la part des personnes âgées, de leur famille et de leur entourage et se déplace annuellement auprès de 800 foyers de personnes âgées.

Il est complété par trois CLIC (centres locaux d'information et de coordination) - à Mugron, Morcenx et Saint-Vincent-de-Tyrosse - qui assurent un accueil et un accompagnement de proximité du public.

COORDONNÉES

Permanence téléphonique du numéro vert IM'Age 0 800 40 04 04 du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h (possibilité de laisser un message sur répondeur en dehors de ces horaires)

Accueil physique et téléphonique aux CLIC

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

CLIC de Morcenx
41 rue Roger Salengro
05 58 04 16 61

CLIC de Mugron
10 avenue de la Gare
05 58 97 74 63

CLIC de Saint-Vincent-de-Tyrosse
4 allée des Magnolias
05 58 77 49 36



En 2009, 24 nouvelles places d'accueil spécifique Alzheimer ont été créées dans le département (à Saint-Pierre-du-Mont et Soorts-Hossegor). En 2010, un centre d'accueil de jour spécifique Alzheimer devrait être inauguré à Biscarrosse (10 places) et 62 nouvelles places d'accueil spécifique Alzheimer seront offertes aux Landaises et aux Landais (à Castets, Saint-Martin-de-Seignanx, Biscarrosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Souprosse).



Les Journées gérontologiques 2008

La concertation

Le Conseil général, chef de file en matière de solidarité, crée des lieux de concertation et favorise ainsi le partage des connaissances et la coordination efficace des acteurs.

Le secteur de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes âgées est un secteur dans lequel interviennent de nombreux acteurs : les personnes âgées elles-mêmes, leurs familles, le Conseil général, les professionnels de santé, les services d'aide à domicile, les maisons de retraite... Ce nombre élevé d'acteurs nécessite une bonne coordination pour que la prise en charge des personnes âgées soit efficace.

Le Conseil général des Landes a créé des instances ainsi que des temps de rencontre et de partage afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs. Il a mis en place Les Journées gérontologiques, journées d'information et d'échange pour les professionnels agissant dans le secteur médical, social ou médico-social. Parmi les thématiques abordées : la coordination du parcours de la personne âgée entre ses différents lieux de séjour et de soin (domicile, établissement, hôpital) ou encore la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et l'accompagnement de leurs proches.



Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) est une instance consultative placée auprès du Président du Conseil général. Il constitue un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des retraités et des personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toutes natures les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département. Le CODERPA des Landes fait notamment paraître trois fois par an un journal qui rassemble des éléments d'actualité et des informations utiles pour les retraités.

Enfin, le Comité consultatif des personnes âgées est réuni tous les ans par le Président du Conseil général. Rassemblant les professionnels du secteur gérontologique ainsi que les représentants des personnes âgées, cette réunion est l'occasion de faire un bilan sur la politique en faveur des personnes âgées et de présenter les évolutions en cours et à venir.



Maison de retraite Les Ajoncs à Gabarret

Informations pratiques

Conseil général des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. 05 58 05 40 40

> Pour tout renseignement sur l'action du Département en faveur des personnes âgées : s'adresser à la **Direction de la Solidarité Départementale**

► POUR S'INFORMER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Permanence téléphonique du numéro vert IM'Age
0 800 40 04 04

du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h (possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors de ces horaires)

► Accueil physique et téléphonique aux CLIC

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

CLIC de MORCENX
41 rue Roger Salengro
05 58 04 16 61

CLIC de MUGRON
10 avenue de la Gare
05 58 97 74 63

CLIC de SAINT-VINCENT-de-TYROSSE
4 allée des Magnolias
05 58 77 49 36

► SERVICE ANIMATION

Conseil général des Landes
05 58 05 40 89
Le programme annuel, ainsi que toutes les informations, sont en ligne sur www.landes.org, rubrique « Vivre ensemble »

► APA ET AIDE À DOMICILE

Conseil général des Landes
Service Prestations Personnes Agées : 05 58 05 40 40

Centre Intercommunal d'Action Sociale ou Centre Communal d'Action Sociale de son domicile
Association ADMR de son canton

Association Garde A Domicile (Dax et-Mont-de-Marsan)

► TÉLÉALARME

Centre Intercommunal d'Action Sociale ou Centre Communal d'Action Sociale de son domicile

► PRESTATIONS EN ÉTABLISSEMENT

Conseil général des Landes
Service Prestations Personnes Agées : 05 58 05 40 40

Auprès de l'établissement d'accueil

La liste des établissements d'accueil et leurs coordonnées sont en ligne sur www.landes.org, rubrique « Vivre ensemble »

collection XL

Disponible en mairie,
et sur le web
www.landes.org
dans la collection XL
des guides

Les Actions Économiques

Les Actions Solidaires

Les Actions Touristiques

Les Actions Éducatives

Les Actions Jeunesse et Sports

Les Actions Territoriales

Les Actions Patrimoniales et Culturelles

Les Actions Agricoles et Rurales

Les Actions Environnementales

Les Landes, le Département XL

Plus d'information

www.landes.org

05 58 05 40 40